



**Commune de Thiézac
BUDGET PRIMITIF 2023**

**NOTE DE PRÉSENTATION
SYNTHÉTIQUE**

1. Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget 2023 a été voté le **30 mars 2023** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il est le résultat de plusieurs réunions de travail regroupant les commissions Finances, Travaux et Environnement.

Le budget principal retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles de l'année 2023.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget 2023 a pour priorités :

- En fonctionnement :
 - Contenir les charges de gestion générale (hors postes incompressibles)
 - Entretien courant des bâtiments et voirie,
 - Soutenir les associations présentes sur le territoire communal.
- En investissement :
 - Remboursement des emprunts
 - Travaux d'aménagement du Gîte de Lafon (phase 2)
 - Achat de matériel pour les services techniques communaux
 - Travaux de voirie
 - Exploitation forestière de La Floury
 - Rénovation énergétique des bâtiments communaux
 - Réhabilitation de pistes et de points d'eau pour les agriculteurs
 - Aménagement d'une boutique d'artisanat d'art dans l'ancien accueil de la station-service communale

2. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les prévisions de recettes et de dépenses doivent être équilibrées.

- **Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, loyers, cimetière...), aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat. La prévision des recettes de fonctionnement s'élève à **926 315,91 € pour 2023**.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2023
013 – Atténuation de charges	4 500,00 €
70 – Produits des services	62 600,00 €
73 – Impôts et taxes	318 946,00 €
74 – Dotations et participations	266 340,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	35 100,00 €
76 – Produits financiers	18,00 €
002 – Résultat antérieur	238 811,91 €
TOTAUX	926 315,91 €

Chapitre 013 – Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel liés aux arrêts maladie.

Chapitre 70 – Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la cantine scolaire, par le versement de La Poste de l'indemnité forfaitaire allouée aux Agences Postales Communales. D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public payées par EDF et les concessions dans le cimetière.

Chapitre 73 – Il concerne principalement la fiscalité locale.

D'autres postes importants de la recette sont : le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, la taxe additionnelle sur les droits de mutation.

Chapitre 74 – Il concerne essentiellement les dotations de l'État.

Chapitre 75 – Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des loyers et des baux (logements communaux, DPS du camping, etc).

Chapitre 76 – Se trouve les intérêts des parts sociales détenues par la commune au Crédit Agricole.

- **Les dépenses de fonctionnement** comprennent la gestion des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel communal, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations allouées aux organismes publics et les intérêts des emprunts.

La prévision des dépenses de fonctionnement s'élève à **926 315,91 € pour 2023**.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2023
011 – Charges à caractère général	321 374,02 €
012 – Charges de personnel	281 100,00 €
014 – Atténuation de produits	16 720,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	77 758,00 €
66 – Charges financières	16 200,00 €
67 – Charges exceptionnelles	- €
68 – Dotations aux amortissements	3 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	197 000,00 €
042 - Section à section	13 163,89 €
TOTAUX	926 315,91 €

Chapitre 011 – Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, l'éclairage public, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives et scolaires, frais d'affranchissements, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie, l'alimentation pour la cantine scolaire, les impôts et taxes versés par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance...

Chapitre 012 – Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel : les salaires, les charges ainsi que les assurances statutaires du personnel et les cotisations au Centre de Gestion de la Fonction Publique et au Centre National de la Fonction Publique.

Chapitre 014 – Fonds de péréquation des recettes.

Chapitre 65 – Ce chapitre retrace principalement les dépenses afférentes au versement des indemnités des élus, à la participation au service incendie et aux subventions versées aux associations.

Chapitre 66 – Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette (emprunts et ligne de trésorerie)

Chapitre 67 – Ce chapitre comprend une prévision pour d'éventuelles recettes irrécouvrables.

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements.

Chapitre 022 – Il s'agit d'une réserve pour d'éventuelles dépenses imprévues.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement. Il s'agit d'une épargne qui a pu être dégagée du fonctionnement et qui constitue une source de financement pour la section d'investissement.

3. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues (Région, Département...) en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Les recettes d'investissement

CHAPITRE	BP 2023
021 – Virement de la section de fonctionnement	197 000,00 €
040 – Dotations aux amortissements et transfert d'ordre	13 163,89 €
16 – Emprunts	20 925,11 €
165 – Caution	500,00 €
00 - Autres subventions	6 438,00 €
10 – Apports, dotations et réserves	177 059,02 €
Prog 12 - Plan de Prévention des Risques	
Subventions	34 000,00 €
Prog 14 - Extension du Gîte de Lafon	
Subventions	150 000,00 €
Emprunt	67 000,00 €
Prog 23 - Voirie	
Subventions	60 959,00 €
Emprunt	108 000,00 €
Prog 28 - Exploitation forestière	
Subventions	83 500,00 €
Prog 31 - Rénovation bâtiments communaux	
Subventions	6 273,00 €
Prog 33 - Rénovation énergétique bâtiments communaux	
Subventions	13 400,00 €
Prog 34 - Réhabilitation pistes Plan Pastoral	
Subventions	51 600,00 €
Prog 35 - Petite enfance	
Subventions	38 400,00 €
TOTAUX	1 028 218,02 €

021 – Il s'agit de l'épargne de 197 000 € ayant pu être dégagée en fonctionnement, constituant une source de financement pour la section d'investissement.

16 – Ce chapitre correspond à l'emprunt nécessaire pour équilibrer le budget et financer les différents travaux.

165 – Cautions reçues dans le cadre de la location des logements communaux.

10 – Est constitué de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022, du remboursement du FCTVA et de la taxe d'aménagement.

c) Les dépenses d'investissement

CHAPITRE	BP 2023
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	125 636,28 €
204 – Eclairage public	2 700,00 €
21 – Immobilisations corporelles sauf opérations	57 400,00 €
23 – Immobilisations en cours sauf opérations	28 500,00 €
16 – Emprunts	70 500,00 €
165 – Caution	500,00 €
Prog 12 - Plan de prévention des risques	15 000,00 €
Prog 14 – Extension du Gîte de Lafon	228 381,74 €
Prog 23 - Voirie	140 500,00 €
Prog 28 - Exploitation forestière	174 600,00 €
Prog 31 - Rénovation bâtiments communaux	15 700,00 €
Prog 33 - Rénov. Énergétique et aménag. Bât. Communaux	20 000,00 €
Prog 34 - Réhabilitation pistes Plan Pastoral	76 800,00 €
Prog 35 - Petite enfance	50 000,00 €
Prog 36 - Boutique d'artisanat d'art	22 000,00 €
TOTAUX	1 028 218,02 €

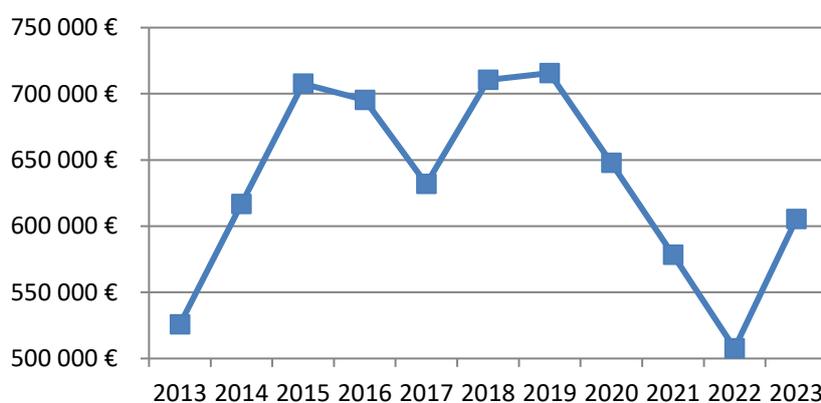
- 204 – Travaux d'éclairage public effectués par le Syndicat Départemental d'Electrification du Cantal (SDEC)
- 21 – Achat d'outillage, signalisation
- 23 – Travaux d'élimination des eaux claires parasites notamment
- 16 – Remboursement des emprunts en capital
- 165 – Cautions reversées dans le cadre de la location des logements communaux.

4. Etat de la dette

a) Etat de la dette

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 s'élèvera à 605 297,27 €.

Evolution du capital restant dû



5. Annexe

Les budgets primitifs de la commune restent déposés à la mairie où ils sont mis sur place à la disposition du public. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents.

Fait à Thiézac, le 05 avril 2023.

Le Maire, Philippe MOURGUES.